

DEPARTEMENT du CALVADOS

ARRONDISSEMENT de CAEN

Mairie



14700

Téléphone : 02 31 90 02 20

E-mail : mairiecanivet@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire. Les convocations individuelles ont été envoyées le 16/05/2024, l'ordre du jour a été affiché en mairie le 16/05/2024. En application de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Florence BOUQUEREL est désignée secrétaire et accepte cette fonction.

Conseillers présents : M GOUPIL Jean-Pierre, M BOURY Stéphane, M HUREL Alain, M CATHERINE Gilles, M DESERT Mickaël, M TABI Hassen, M LANGLOIS Lionel, M CHANCEREL Jean-Claude, Mme LETELLIER Arlette, Mme BOUQUEREL Florence

Conseillers ayant donné pouvoirs : M CHRETIEN Jacky à GOUPIL Jean-Pierre.

Conseillers absents ou excusés :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de séance du 25 mars 2024
- Demande de subvention Ecole Buissonnière
- Conseil Départemental : Fonds de Solidarité Logement 2024
- Devis élagage ifs cimetière
- Travaux de sécurisation des déplacements et d'écoulement des eaux de pluies
- Travaux de réparation des routes
- Aménagement du terrain de l'école
- FREDON : lutte collective contre le frelon asiatique – Choix de prestataires
- Ajout : FREDON : lutte collective contre le frelon asiatique – Avenant à la convention
- Accessibilité des bâtiments communaux
- Organisation des élections
- Compte rendu rendez-vous SDEC – Travaux école
- Ajout : Contrat de dératisation
- Questions diverses

Conseillers en exercice	11
Pouvoirs	1
Conseillers présents	10
Conseillers votants	11

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 25 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°2024-25 : Demande de subvention de l'Ecole buissonnière

Depuis la dernière réunion une demande de subvention est arrivée en mairie pour l'association Ecole Buissonnière. Pour rappel, la commune a versé 100€ de subvention à l'association en 2023.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Décide de subventionner l'association Ecole Buissonnière pour un montant de 100.00 €.

Précise que pour le Budget 2025, les demandes de subvention des associations devront être faites avant le vote du budget.

Délibération N°2024-26 : Conseil Départemental : Fonds de solidarité logement 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu du Conseil Départemental du Calvados relatif à la sollicitation du concours de la commune pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

La participation des communes est basée sur 0.17€ par habitant, soit pour la commune de Saint Pierre-Canivet une participation de 79.73€ et propose d'arrondir à 80€.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

S'est prononcé favorable au versement d'une aide du Fonds de Solidarité pour le logement d'un montant de **80 Euros**.

Délibération N°2024-27 : Devis élagage de l'if du cimetière

Monsieur le Maire présente deux propositions pour l'élagage de l'if devant l'église.

Hervé Morel : 2 400€ TTC, comprenant : coupe sévère côté rue pour équilibrage avec l'autre côté, équilibrage des côtés, coupe de la tête, nettoyage et évacuation des déchets.

Teddy Lepecq : 2 400€ TTC, comprenant : élagage d'arbre de 15 m à 17 m de hauteur environ 15 m d'envergure, évacuation des déchets verts.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte le devis proposé par l'entreprise Hervé MOREL, Zone Expansia – 14700 Falaise, pour un montant de 2 000.00€ HT, soit 2 400.00€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

Délibération N°2024-28 : Travaux de sécurisation des déplacements et d'écoulement des eaux de pluies

Afin de réaliser les travaux de sécurisation des déplacements et d'écoulement des eaux de pluies sur la Basse Longraie, Monsieur le Maire a consulté plusieurs entreprises. Quatre se sont rendus sur les lieux du chantier et ont fait parvenir à la mairie des propositions afin de réaliser les travaux demandés par le Conseil municipal.

Le compte rendu des offres est le suivant :

Travaux bord de route Rue de la Basse Longraie		
Création d'un trottoir avec bordure en AC1 ou A2 sur 140m linéaire, afin de guider les eaux pluviales vers un avaloir avec raccordement au réseau EP existant. Trottoir émulsion bicouche gravier rose.		
Entreprise	Estimation HT €	Estimation TTC €
SAS PIERRE CHRISTIAN	18 782,00 €	22 538,40 €
SAS ESNAULT Julien	16 052,00 €	19 262,40 €
RAUX Christophe	16 869,50 €	20 243,40 €
LEFEVRE Denis	19 625,00 €	23 550,00 €

Considérant que les propositions faites par les entreprises sont équivalentes,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Décide de retenir la proposition de l'entreprise SAS JULIEN ESNAULT TP, 2 route de Versainville – 14700 Eraines.

Accepte le devis d'un montant total de 16 052.00€ HT, soit 19 262.40€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2024.

Délibération N°2024-29 : Travaux de réparation des routes

Les fortes pluies récentes ayant fortement dégradées les routes de la commune, Monsieur le Maire a demandé des devis à plusieurs entreprises afin de réparer au mieux la rue Chemin des Carrières et la Rue Cantepie.

Remise en état des entrées de rue Chemin des Carrières et Rue Cantepie en enrobé à chaud avec petit trottoir entrée rue Cantepie.

Entreprise	Chantier	Estimation HT €	Total HT €	Estimation TTC €	Total TTC €
SAS PIERRE CHRISTIAN	Cantepie et Carrières	11 573,40 €	11 573,40 €	13 888,08 €	13 888,08 €
SAS ESNAULT Julien	Cantepie et Carrières	8 486,00 €	8 486,00 €	10 183,20 €	10 183,20 €
RAUX Christophe	Cantepie	17 662,50 €	25 431,30 €	21 195,00 €	30 517,56 €
	Carrières	7 768,80 €		9 322,56 €	

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au budget primitif mais qu'il est indispensable de réparer ces axes pour la sécurité des usagers,

Considérant que l'entreprise SAS ESNAULT propose de ne refaire qu'une partie de la rue Chemin des Carrières, l'autre partie datant de l'installation du réseau d'assainissement collectif étant en bon état,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Décide de retenir la proposition de l'entreprise SAS JULIEN ESNAULT TP, 2 route de Versainville – 14700 Eraines.

Accepte le devis d'un montant total de 8 486.00€ HT, soit 10 183.20€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

Aménagement du terrain de l'école

Monsieur le Maire présente deux propositions reçues pour l'aménagement du terrain de l'école.

El Boisgontier : 8 876.40€ TTC

Les jardins Elevia : 13 440€ TTC

Après étude des devis, les conseillers s'inquiètent de la hauteur de grillage proposée, à savoir 1.25m. Ils demandent à ce que les propositions soient revues avec une hauteur de grillage de 1.50m.

FREDON : lutte collective contre le frelon asiatique – Choix des prestataires

Dans le cadre de la lutte collective contre le frelon asiatique, la commune doit désigner des prestataires de référence parmi la sélection faite par la FREDON Normandie.

Les conseillers choisissent 4 prestataires parmi la liste fournie par la FREDON.

Délibération N°2024-30 : FREDON : Ajout : Avenant à la convention

L'année 2023 a été une année record en nombre de nids détruits dans le Calvados (6 259 via le programme de lutte collective) et le Conseil Départemental s'est mobilisé aux côtés des collectivités pour financer les couts de destruction des nids. Pour rappel, l'enveloppe initiale mobilisée (100 000€) a été complétée par une seconde enveloppe d'un montant de 45 000€ pour maintenir l'accompagnement financier du Conseil Départemental aux communes. Cependant, l'absence de conditions hivernales nous a contraints à détruire les nids jusqu'au 27 octobre, date à laquelle les deux enveloppes du CD14 avaient été consommées. Au-delà de cette date, certaines communes ont pris la décision de prendre en charge l'intégralité des couts de destruction sur la fin de saison apicole, quelques semaines plus tard.

Pour l'année 2024, à l'occasion du comité de pilotage du programme de lutte collective contre le frelon asiatique qui s'est tenu en début d'année, le Conseil Départemental du Calvados a renouvelé sa volonté d'accompagner financièrement les communes pour la destruction des nids secondaires. Cependant, sachant qu'une enveloppe complémentaire ne pourra être attribuée en 2024, les conditions de participation évoluent, afin de permettre un meilleur étalement de l'enveloppe.

Ainsi, la participation du Conseil Départemental du Calvados va s'articuler de la manière suivante :

Hauteur du nid (N)	Participation du Département
N < 10 m	17 €
10 m < N < 25 m	22 €
N > 25 m	30 €

Cette nouvelle répartition fait évoluer les conventions qui lient les communes à FREDON Normandie et nécessite la signature d'un avenant à la convention en cours.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte le nouveau mode de participation du Conseil Départemental,

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

Accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur le Maire souhaite faire le point avec les conseillers sur l'accessibilité des bâtiments communaux, notamment de la mairie. En effet, depuis la mise en place du stationnement du bus scolaire, l'emplacement réservé au stationnement des véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite n'est plus matérialisé.

Il est décidé de réaménager l'emplacement sur les stationnements devant le cimetière.

Organisation des élections – Tenue du bureau de vote

Les conseillers organisent le planning de tenu du bureau de vote pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin.

Compte rendu du rendez-vous SDEC – Travaux école

Monsieur le Maire a reçu Monsieur Delanoë du SDEC Energie afin de faire le point sur le déroulé des travaux de rénovation énergétique de l'école et du déménagement de la classe de Soulangy.

Délibération n°2024-31 : Ajout : Contrat dératisation

Le précédent contrat n'ayant pas été renouvelé en 2023 et des nuisibles parcourant de nouveau la commune, Monsieur le Maire propose aux conseillers un contrat de dératisation annuel, pour un montant de 963.30€ HT.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Approuve le devis proposé par l'entreprise EMPG, 51 rue Antoine Becquerel – ZAC Object'ifs Sud, 14123 Ifs, pour un montant annuel de 963.30€ HT.

INFORMATIONS

- La Mairie sera fermée du 29 juillet au 23 août 2024.
- Fête de la Saint Pierre le 29 juin à l'église.
- Discussion autour de l'aménagement de trottoirs rue des Cesnes.
- Demande d'installation d'un terrain de pétanque sur le terrain communal, à côté du parking de la salle polyvalente.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance, Florence BOUQUEREL

Le Maire, Jean-Pierre GOUPIL